



COMPTE RENDU

Bureau Communautaire

Du 28/02/2018

L'an deux mille dix –huit, le vingt-huit février à dix-sept heure trente, les membres du Bureau communautaire de la Communauté de communes Roumois Seine, légalement convoqués, se sont réunis à Bourg Achard.

Étaient présents,

M. Benoît GATINET, M. Mary-Dominique ROUAS, M. Fernand LENOIR, M. Bernard CHRISTOPHE, M. Philippe MARIE, M. Dominique MEDAERTS, M. Jean-Pierre DENIS, Mme Monique MOUILLIERE, M. Jean QUETIER, M. Didier GUERINOT, M. Hugues BOURGAULT M. Abed KARNOUB, M. Vincent MARTIN.

Absents ou excusés,

M. Hervé CAILLOUEL donne pouvoir à Mary-Dominique ROUAS, Mme Christine VAN-DUFFEL donne pouvoir à Benoît GATINET

M. Laurent VALLEE, Mme Gaby LEFEBVRE, Mme Gwendoline PRESLES, M. Jean-Marie GUENIER

Services techniques

Décision N° 11-2018 – Convention de remise en gestion et entretien des berges de la Seine à Caumont

Afin de pouvoir entretenir les Berges de Seine situées à Caumont, il est proposé une convention de remise en gestion et d'entretien avec le Conseil Départemental de L'Eure.

Les parcelles concernées par cet entretien sont comprises entre les PR12+000 et 15+187, déductions faites des parcelles privées cadastrées section A n°12 et A n°170, ainsi que des parcelles constituant la terrasse du restaurant située entre les PR 12+1300 et 12+1335. La superficie totale d'entretien étant d'environ 23 000 m².

L'entretien à effectuer, avec les moyens dont disposent la Communauté de Communes Roumois Seine entendent le fauchage, le débroussaillage, l'essouchement, la taille et les travaux de nettoyage.

La convention est consentie sans contrepartie financière et est établie pour une durée de 5 ans.

IL est proposé de valider le projet de convention et d'autoriser le Président à signer ce dernier.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission « eau/ruissellements » du 6 décembre 2017.

Considérant :

- qu'il y a un intérêt économique à mutualiser l'entretien des Berges de Seine sur la commune de Caumont avec le Conseil Départemental de l'Eure.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré ;

Par 14 voix POUR et 1 ABSTENTION (Hugues BOURGAULT)

✚ **APPROUVE**, la convention à intervenir avec le Conseil Départemental de l'Eure fixant les modalités techniques d'entretien des Berges de Seine – commune de Caumont

✚ **AUTORISE**, le Président à signer la convention à intervenir.

Administration Générale
666 rue Adolphe Coquelin
B.P 3
27310 BOURG ACHARD

02 32 57 95 28
contact@roumoiseine.fr
www.roumoiseine.fr

DEVELOPPEMENT ET HABITAT

Décision N° 12-2018 – Attribution de subvention habitat

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré ;
A l'unanimité,

☞ **DECIDE** d'attribuer la subvention au titre du Programme d'intérêt Général (PIG), conformément aux modalités et montants définis dans le cadre de cette opération, tels que repris en annexe à la présente délibération ;

☞ **DECIDE** d'attribuer la subvention au titre du Protocole Habiter Mieux, conformément aux modalités et montants définis dans le cadre de cette opération, tels que repris en annexe à la présente délibération ;

☞ **AUTORISE** le Président à signer tous les actes afférents à ces décisions.

RESSOURCES HUMAINES

Décision N° 13-2018 – Service ADS recrutement ponctuel pour remplacement agent

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

☞ **AUTORISE** le président à procéder au recrutement d'un agent sur le grade de rédacteur principal 1ère classe, pour une période de 2 mois, à raison de 7,50 hebdomadaires, à compter du 1er mars 2018

☞ **AUTORISE** le président à rémunérer l'agent sur la base de l'indice brut 599

Décision N°14-2018 – Création de poste d'adjoint d'animation et adjoint technique service enfance

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

☞ **ADOPTE** la modification du tableau des emplois ainsi proposée

☞ **DÉCIDE** d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois au budget, chapitre 012

Décision N° 15-2018 - Modification durée hebdomadaire de service

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

☞ **DE DECIDER**

- d'autoriser le Président à procéder à la suppression d'un poste d'adjoint administratif d'une durée hebdomadaire de service de 24 heures, à compter du 1er mars 2018

- d'autoriser le Président à procéder à la création d'un poste d'adjoint administratif d'une durée hebdomadaire de service de 26 heures, à compter du 1er mars 2018.

RELEVÉ D'AVIS

INSTANCES

Projet de délibération - Convention de mise à disposition de la balayeuse aux communes Favorable
(13 voix Pour et 2 abstentions)

Projet de délibération - Prêt des minibus Favorable à l'unanimité

Projet de délibération - Admission en non-valeur budget SPANC Favorable à l'unanimité

Projet de délibération - Admission en non-valeur budget principal Favorable à l'unanimité

Séance levée à 19h15

Benoît GATINET

Président

2 9/10

